



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2025

CERTIFICAT

La Maire du 5^e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT, les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 27 janvier 2025 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le 28 janvier 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 28 janvier 2025.

La Maire du 5^e arrondissement


Florence BERTHO UT